

INSCRIPTION A L'ECOLE PUBLIQUE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026



RESPONSABLES LEGAUX

PARENTS 1

NOM _____

Prénom _____

Adresse du domicile : _____

Code postal : _/_/_/_/_/_/

Commune : _____

☎ : _/_/_/_/_/_/

Courriel : _____

Autorité parentale OUI NON

Situation familiale :

Mariés Concubinage

Célibataire Divorcés

PARENTS 2

NOM _____

Prénom _____

Adresse du domicile : _____

Code postal : _/_/_/_/_/_/

Commune : _____

☎ : _/_/_/_/_/_/

Courriel : _____

Autorité parentale OUI NON

Situation familiale :

Mariés Concubinage

Célibataire Divorcés

SOLLICITE(ONS) L'INSCRIPTION A L'ECOLE PUBLIQUE DE :

Saint-Lupicin

Cuttura (RPI Ravilloles / Cuttura)

ELEVE

NOM : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _/_/_/20__

à : _____

En classe de : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Ecole actuellement fréquentée : _____

DEROGATION

Extérieur à la commune, je sollicite une dérogation : OUI NON

Si oui, merci d'en préciser la raison :

Avis du Maire de la commune de résidence

Avis de la Directrice de l'établissement

Avis du Maire de Coteaux du Lizon

Attention : priorité est donnée aux enfants de la commune. Les demandes de dérogation sont étudiées chaque année début juin.

Inscription aux services annexes¹ :

L'enfant sera-t-il inscrit à la cantine ? OUI NON

L'enfant sera-t-il inscrit à la garderie ? NON Maison de l'Enfance ALSH « Les deux Lacs »

Informations que vous souhaitez porter à connaissance de la Mairie :

Pièces à fournir à l'école avec le dossier d'inscription :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone, etc)
- Copie du livret de famille (pages parents et enfants uniquement)
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé (ou certificat médical non-contre-indication délivré par le médecin pour les enfants non vaccinés)
- Certificat de radiation si changement d'école ou emménagement
- Copie ou extrait du jugement en cas de séparation

Dossier à retourner au plus tard le 30 mai 2025 à :

Mairie de Coteaux du Lizon

2 Place de l'Hôtel de Ville – Saint-Lupicin

☎ 03 84 42 11 59

✉ population@coteauxdulizon.fr

A noter : L'école est obligatoire à partir de 3 ans (atteint lors de l'année civile). Avant 3 ans, l'enfant peut être inscrit à l'école à la condition d'avoir 2 ans le jour de la rentrée soit le 1er septembre 2025.

Ces demandes d'inscription sont conditionnées à la capacité d'accueil définie par les enseignants.

¹ Les réponses ne valent pas inscription. Les inscriptions pour la cantine et la garderie doivent être effectuées auprès de la Maison de l'Enfance (03 84 42 25 43 ou maisondelenfance@coteauxdulizon.fr) ou de l'ALSH des deux Lacs (garderie uniquement - les2lacs@free.fr)